

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION
DE LA COMMISSION DE PROPAGANDE INSTITUÉE, EN VUE DE
L'ÉLECTION D'UN DEPUTE A L'ASSEMBLEE NATIONALE**

23 SEPTEMBRE 2025

PRÉFECTURE D'ÎLE-DE-FRANCE, PRÉFECTURE DE PARIS

La Commission de propagande s'est tenue dans les locaux de la Préfecture d'Île-de-France, préfecture de Paris situés au 5 rue Leblanc, 75015 Paris et sur le site de la société KOBA à Rantigny.

- **Installation de la commission**

A 10h00, la présidente installe la commission de propagande instituée pour Paris en vue de l'élection d'un député au parlement français prévue les 21 et 28 septembre 2025.

Une présentation des conditions d'organisation et de fonctionnement de la commission a été assurée aux membres présents.

Après installation de la Commission, ont été désignés délégués de la commission, les agents préfectoraux suivants :

- Monsieur Mohamed SOLTANI, chef du bureau des élections, du mécénat et de la réglementation économique à la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris, membre titulaire ;
- Il pourra s'adjoindre des agents de la Préfecture d'Île-de-France, Préfecture de Paris recrutés par le Bureau des élections, du mécénat et de la réglementation économique.

Étaient présents à l'ouverture des débats, le 4 septembre 2025 à 9h00, dans les locaux préfectoraux :

- Madame Fanny LAINE, Première vice-présidente adjointe du TJ de Paris, Présidente
- Madame Virginie COSAQUE, cadre à La Poste, membre titulaire ;
- Monsieur Mohamed SOLTANI, chef du bureau des élections, du mécénat et de la réglementation économique à la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris, membre titulaire ;
- Monsieur Ufuk DALKAYA, chargé des élections à la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris, secrétaire titulaire.

- **Examen des documents de la propagande**

La commission de propagande a procédé à un examen des documents de propagande (circulaires et bulletins de vote sous format papier) présentés par les candidats tête de liste ou leur(s) représentant(s), qualifiés pour le second tour.

En ce qui concerne les bulletins de vote, les candidats ont fait valider ceux qui avaient été présentés en Commission pour le 1^{er} tour.

En ce qui concerne les circulaires, il s'agit de mises à jour de la circulaire du premier tour, validée en commission.

La Commission a validé les documents électoraux de M. Michel BARNIER et de Mme Frédérique BREDIN, tous deux qualifiés pour le second tour prévu le 28 septembre 2025.

Les candidats ont déclaré remettre 100% des documents attendus.

A 14h30, M. Mohamed SOLTANI, membre de la Commission était dans les locaux de KOBA pour certifier des quantités et de la conformité des documents électoraux reçus.

En ce qui concerne l'imprimeur de Mme Frédérique BREDIN, il a fait livrer 164 000 bulletins de vote pour le colisage alors qu'en principe, un tel nombre couvre la mise sous pli et le colisage.

Interrogée à ce sujet, la représentante de Mme BREDIN a confirmé qu'il s'agissait d'une erreur et que les 164 000 bulletins devaient être répartis entre le colisage et la mise sous pli.

En conséquence, le représentant de la Commission a acté dans les locaux de KOBA la bonne réception et la répartition des documents électoraux reçus (cf. annexes au présent PV).

Les travaux sur le site de KOBA doivent se poursuivre jusqu'à la mise dans le circuit postal des travaux d'assemblage, de mise sous pli et de colisage pour jeudi 25 septembre 2025 au plus tard.

Fait à Paris, le 23 septembre 2025

La Présidente

Madame Fanny Lainé



Le représentant du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris



Mohamed SOLTANI

Le secrétaire de la commission
Ufuk DALKAYA

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Ufuk DALKAYA', written in a cursive style.

La représentante de La POSTE
Virginie COSAQUE

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Virginie COSAQUE', written in a cursive style.